

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 6 du 05 juin 2015



Actuellement en région

Marronniers

Mineuse



Présence de la mineuse du marronnier au 4 juin à Beaune

La mineuse du marronnier (*Cameraria ohridella*) est un insecte ravageur qui appartient à l'ordre des lépidoptères.

Il peut y avoir de 3 à 5 générations de mineuse par an selon les conditions climatiques.

Les adultes issus de la 1^{ère} génération émergent à partir de mi-juin, ceux de la 2^{ème} à partir de début août et ceux de la 3^{ème} génération de fin septembre à début octobre.

Si aucune méthode de lutte n'est mise en œuvre pour limiter le développement des deux premières générations, la chute de feuilles pourra être prématurée et se produire dès le mois d'août, ce qui peut être lourd de conséquences pour l'arbre. En effet, à l'arrière-saison, le marronnier ne sera plus en mesure de constituer des réserves suffisantes dans ses feuilles.

La Mineuse du marronnier peut en 2 à 3 ans constituer des populations importantes. On estime en effet que la population est multipliée par 10 à chaque génération.

Il est donc important de mettre en place des pièges à phéromones à cette époque de l'année.

Le piège permet de diffuser une phéromone semblable à celle de la femelle : les mâles de la même espèce sont alors attirés. Ils entrent dans le piège par l'entonnoir et ne peuvent plus en sortir : les mâles n'iront donc pas à la rencontre de la femelle pour l'accouplement. Le piège doit être placé dans le bas du feuillage, à proximité du tronc, à une hauteur de 2.5 m. Son rayon d'efficacité est d'environ 50 m.

Platane

Anthracnose & Tigre

L'anthracnose est une problématique esthétique pour les villes. En effet, la présence de ce champignon entraîne le dessèchement du feuillage qui tombe ensuite au sol prématurément.

En parallèle à la prolifération de l'anthracnose, les tigres du platane sont également présents sur le feuillage des platanes. Peu de dégâts sont à signaler parmi les sites d'observations. Les tigres sont facilement observables sur la face inférieure des feuilles où ils piquent le limbe afin de se nourrir.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 6 du 05 juin 2015

Cela a pour conséquences d'engendrer des décolorations du feuillage et une entrée potentielle pour d'autres maladies telles que l'oïdium.

De la lutte biologique contre les tigres du platane peut être mise en place en combinant l'action d'un nématode entomopathogène et d'un prédateur :

- des pulvérisations de nématodes sur tronc et charpentières en fin d'hiver (avant la migration ascendante des tigres), au printemps et en été sur le feuillage
- des lâchers d'œufs de chrysopes en juin sur le feuillage.

Tilleul

Pucerons & Acariens



Présence d'acariens sur les feuilles des tilleuls

On signale toujours la présence d'acariens et de pucerons sur tilleul.

Les galles présentes à la surface des feuilles sont des excroissances formées par le végétal en réaction à des attaques d'acariens.

Ces galles causent des dégâts essentiellement esthétiques, mais peuvent avoir une conséquence sur la croissance du végétal dans des cas de très fortes infestations.

Des auxiliaires des pucerons ont également été détectés sur les arbres.

Rosier

Rouille, taches noires & Pucerons



Rouille sur rosier

Il est à signaler que la pression des maladies et des ravageurs sur les rosiers est actuellement faible.

Un cas de rouille a été signalé en Saône et Loire.

Plusieurs cas de tache noire sur rosier ont également été signalés sur quelques massifs de Beaune. Cette maladie cryptogamique se déclare généralement en juin et peut se prolonger tout au long de l'été. Le champignon responsable développe un mycélium à l'intérieur des feuilles et des tiges du rosier, entraînant l'apparition de taches foliaires. Il se multiplie grâce à des spores qui sont dispersées par le vent ou l'eau (ruissellement, éclaboussures).

Les 4 stades des coccinelles ont été observés sur certains massifs : œuf, larve, nymphe et adulte (voir photos ci-après).



Tache noire sur rosier

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 6 du 05 juin 2015



Nymphe de coccinelle



Larve de coccinelle

Feuillus

Chenilles défoliatrices



La présence de chenilles défoliatrices est assez importante sur de nombreux secteurs de Bourgogne. Des mesures de prophylaxie peuvent être mises en place par des aménagements, de type nichoirs à oiseaux, qui seront de très bons régulateurs de ces populations de chenilles.

Pour lutter contre les chenilles défoliatrices, il est important d'intervenir dès l'apparition des jeunes chenilles pour éradiquer leur croissance et leur propagation (voir BSV ZNA n°5 du 22 mai)

Ce qu'il faut retenir

Ravageurs	Situation
Tigre du Platane	
Processionnaire du Pin	
Mineuse du Marronnier	
Acarien sur Tilleul	
Puceron sur Tilleul	
Bombyx cul Brun sur Feuillus	
Processionnaire du Chêne	
Puceron sur Rosier	
Puceron sur viorne obier	
Pyrale du buis	A surveiller
Psylle du buis	A surveiller

Maladies	Situation
Black rot sur Marronnier	
Chancre bactérien sur Marronnier	
Anthraxose sur Platane	
Oïdium sur Platane	
Oïdium sur Erable	
Tache noire sur Erable	
Oïdium sur Rosier	
Tache noire sur Rosier	
Fil rouge sur Gazon	A surveiller
Fusariose sur Gazon	
Fusariose sur Gazon	
Rouille sur rosier	A surveiller

Dégâts nuls à faibles	
Dégâts modérés	
Risque sanitaire importants	



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 6 du 05 juin 2015

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".

Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 6 du 05 juin 2015

Devenir observateur du BSV ZNA

Afin d'avoir un meilleur suivi sur toute la région Bourgogne, nous invitons toute personne, voulant devenir observateur, à nous contacter en nous renvoyant par **fax** la fiche de renseignements suivante au 03.80.25.95.49 ou par **mail** à l'adresse ci-dessous :

Je souhaite intégrer le réseau d'observateurs du BSV ZNA :

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail : et fax :

Profession :

Ravageurs pouvant être suivis :

Pour toutes questions complémentaires, contactez-nous :

FREDON Bourgogne - 21 rue Jean Baptiste Gambut - 21200 BEAUNE

Tel : 03 80 25 95 45 - **Fax : 03 80 25 95 49**

Mail : bsvzna@fredon-bourgogne.com

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Parcs, jardins et autres zones non agricoles sont les suivantes :

Mairie de Beaune, Mairie d'Auxerre, Mairie de Dijon, Mairie de Quetigny, Mairie de Chalon-sur-Saône, Mairie de Mâcon, Mairie de Joigny, Mairie de Villeneuve-la-Guyarde, Mairie de Montceau-les-Mines, Mairie de la Charité-sur-Loire, Mairie de Longvic, Mairie de Tournus, Golf de Norges-la-Ville, Golf de Roncemay, Golf de Magny-Cours, Golf de Mâcon, Golf de Beaune-Levernois.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne.

Rédaction réalisée par la FREDON Bourgogne (animateur filière) en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque composée d'AREXHOR et du SRAL.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles dans la région Bourgogne. La CRA Bourgogne se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises par les applicateurs de produits phytosanitaires concernant la protection des végétaux.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »

Avec la participation financière de :

